

**ABONNEMENT.**  
**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10  
**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 Chez tous les Libraires ;  
 A PARIS,  
 Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
 Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

**INSERTIONS.**  
 Annonces, la ligne : . . . 30 c.  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75  
**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées  
 sans restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

**On s'abonne :**

A SAUMUR,  
 Chez tous les Libraires ;  
 A PARIS,  
 Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
2 Juin 1874.

## Chronique générale.

Le *Petit marseillais* a reçu de M. Cézanne, député des Hautes-Alpes, une lettre à laquelle sa reproduction par la *Correspondance Havas* donne une certaine importance.

Après avoir donné des explications sur la combinaison ministérielle dont il devait faire partie avec MM. de Goulard, Mathieu Bodet et Waddington, l'honorable député des Hautes-Alpes loue la modération et la patience du maréchal de Mac-Mahon. Arbitre des partis, aucune difficulté n'est venue de lui. Ce n'est pas lui qui repoussa le programme imposant à tous les partis « la pénitence de sept ans » qu'ils ont plus ou moins méritée. L'opposition est venue seulement du parti opposé aux principes de la souveraineté nationale. M. de Cézanne accuse les légitimistes de vouloir tout empêcher, en attendant qu'un miracle leur permette de gagner à une loterie pour laquelle ils n'ont pas de billets. Il cite l'article de l'*Union* disant que les royalistes ont tenu en échec tous les gouvernements qui leur étaient contraires.

M. de Cézanne craint qu'ils ajoutent à ces désastreux états de service un nouveau malheur en empêchant la création de deux Chambres, qui sont nécessaires à tout pouvoir régulier.

Il termine ainsi : Que Dieu protège la France contre les radicaux rouges et les radicaux blancs !

Cette lettre, qui paraît annoncer le ralliement complet de la partie modérée du centre gauche au septennat, sera certainement remarquée.

Certains députés du centre droit feraient, dit-on, des démarches pour amener le remplacement des nouveaux ministres, MM. Grivart, de Cumont et Tailhant, à la commission des Trente, par un député de la droite modérée, un député du centre droit qui serait M. de Goulard, et un député du centre gauche, qui serait M. Bérenger ; l'extrême droite serait exclue ; on sait que déjà elle est peu représentée dans cette commission.

M. de Valfonds a déposé l'amendement suivant à la loi municipale :

« Substituer aux paragraphes 1, 2 et 3 de l'article 5 les dispositions suivantes :

» Sont inscrits sur la liste des électeurs municipaux tous les citoyens âgés de vingt-cinq ans, jouissant de leurs droits civils et politiques ;

» Tous ceux qui, résidant dans la commune, seront inscrits depuis un an au rôle d'une des quatre contributions directes ou au rôle des prestations en nature. Seront également inscrits les fils des mêmes électeurs dispensés de la prestation en nature et les habitants qui, en raison de leur âge, auront cessé d'être soumis à cet impôt. »

D'après la *Presse*, quelques députés du groupe Pradié proposeraient à l'Assemblée nationale la résolution suivante :

« Art. 1<sup>er</sup>. — Les pouvoirs de l'Assemblée nationale expireront le 1<sup>er</sup> janvier 1879, et rien ne sera changé avant cette date aux conditions actuelles du pouvoir exécutif.

» Art. 2. — L'Assemblée conserve son pouvoir constituant, mais elle ne pourra en user que dans les six mois qui précéderont l'expiration de son mandat.

» Art. 3. — Toutefois, si le pouvoir exécutif devenait vacant par la mort du maréchal avant l'époque ci-dessus fixée, l'Assemblée statuerait immédiatement sur les résolutions à prendre.

» Art. 4. — Les élections ouvriront le 2 janvier de chaque année et finiront le 15 juin.

» Art. 5. — Entre le 1<sup>er</sup> et le 15 juillet de chaque année, le gouvernement convoquera les électeurs des départements où des vacances se sont produites pendant les douze derniers mois.

» Toutefois, cette disposition pourra être modifiée par une loi électorale. »

Le ministère a déclaré qu'il se désintéressait absolument du résultat de la discussion.

On prête à M. Berthauld l'intention de demander la mise à l'ordre du jour des lois constitutionnelles.

M. Magne a annoncé son retour à Versailles. On pense que M. Magne habitera Versailles, pour éviter la fatigue qui résulte d'un voyage quotidien de Paris à Versailles. On s'attend d'un jour à l'autre à voir s'engager la discussion sur les nouveaux impôts.

On lit dans le *Soir* :

On parle beaucoup, dans les couloirs, d'une mesure de rigueur qui serait prise contre un de nos confrères, à la suite d'un article relatif à l'attitude du maréchal de Mac-Mahon.

On lit dans la *Patrie* :

« En décidant la dissolution du conseil général des Bouches-du-Rhône, le gouvernement a également discuté la question de savoir s'il n'y avait pas lieu de prendre une mesure analogue à l'égard du conseil général du Rhône.

» Bien que l'attitude constamment hostile de cette assemblée eût justifié une semblable décision, elle a été ajournée jusqu'à nouvel ordre, les faits reprochés ayant déjà une certaine date.

» Mais nous croyons savoir qu'à l'avenir le cabinet est fermement résolu à ne plus transiger avec les radicaux lyonnais et à prendre des mesures énergiques à la moindre tentative de rébellion du conseil général. »

D'autre part, un journal annonce que le conseil des ministres a dû délibérer hier sur la dissolution du conseil général du Rhône.

Les candidats, soit pour la commission constitutionnelle en remplacement des membres de cette commission qui sont entrés dans le cabinet, soit pour les fonctions de président de l'Assemblée en remplacement

de M. Grivart, ne sont pas encore arrêtés par les différents groupes de la Chambre.

Le ministre de l'intérieur reçoit les préfets et s'inspire auprès d'eux des besoins de l'administration. Les projets qu'on lui prête sont ou inexacts ou prématurés.

Le bruit court qu'une attitude conciliante pour le ministère aurait été conseillée au groupe des légitimistes avancés, par le chef de ce parti.

Il se confirme que le général du Barail est nommé au commandement du corps d'armée dont le général de Cisse était précédemment investi à Tours.

La Bourse, qui est très-impressionnable, est émue du bruit répandu que le général de Cisse, dans sa réception des généraux et officiers de l'armée de Paris, comme ministre de la guerre, aurait prononcé quelques paroles belliqueuses. Il y a certainement là beaucoup d'exagération.

La commission nommée par l'Assemblée pour examiner le projet de loi relatif à la dissolution du conseil général des Bouches-du-Rhône se compose de quinze membres.

Neuf commissaires sont favorables au projet de loi, six commissaires sont opposés, et parmi ceux-ci deux députés des Bouches-du-Rhône : M. Rouvier, l'ancien secrétaire général de la préfecture de ce département au 4 septembre, et M. Bouchet, prévenu de participation à l'insurrection de la Commune de Marseille et acquitté.

Une décision, inspirée par les vrais principes du droit, et que l'épiscopat français sollicitait en vain depuis bien des années, a été récemment rendue par le conseil d'Etat ; elle a été prise d'accord avec le ministre des cultes, qui était alors M. de Fourtou.

Par suite de cette décision, on reconnaît au diocèse une existence légale, la capacité juridique d'acquiescer, de posséder, d'accomplir en un mot tous les actes de la vie civile, comme il est dit dans la circulaire du ministre des cultes aux évêques.

Voici le texte de la lettre adressée aux évêques :

« Monseigneur,

» Depuis 1840, le conseil d'Etat s'est refusé à reconnaître la personnalité et la capacité civile du diocèse, bien qu'en fait il ait donné son approbation à un grand nombre d'ordonnances ou décrets qui supposaient l'existence légale de cet établissement.

» Le ministre des cultes, resté fidèle à l'ancienne jurisprudence, a plusieurs fois tenté de la faire prévaloir sur une doctrine nouvelle, si fréquemment démentie par la pratique.

» Les efforts de mes prédécesseurs ont été infructueux, et, dans ces derniers temps, on ne croyait pas pouvoir aller au-delà d'un système mixte qui accordait à l'évêque une capacité personnelle plus étendue, sans reconnaître la vie civile à l'établissement ecclésiastique dont il est le titulaire.

» Je me suis refusé à accepter une transaction qui me paraissait être inexacte en

doctrine, insuffisante dans la pratique, et j'ai cru devoir intervenir personnellement dans la discussion d'une question si controversée et si importante pour l'épiscopat.

» Je suis heureux, Monseigneur, qu'après un examen approfondi des différents systèmes en présence, le conseil d'Etat, adoptant ma proposition, ait reconnu que le diocèse avait une existence légale et qu'il avait, par suite, la capacité juridique d'acquiescer, de posséder, d'accomplir en un mot tous les actes de la vie civile comme les autres établissements publics.

» J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Grandeur un exemplaire de l'avis en ce sens, délibéré dans les séances des 30 avril, 7 et 13 mai courant.

» Agréez, Monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

» Le ministre de l'instruction publique et des cultes,

» DE FOURTOU. »

Nous croyons savoir que cette importante décision a été rendue à l'occasion des questions soulevées par l'acquisition des immeubles destinés à servir d'emplacement à la nouvelle basilique de Saint-Martin, à

Le *Journal des Débats* nous fournit les renseignements suivants sur les négociations engagées à Tours par M<sup>rs</sup> Fruchaud :

« S. Em. le cardinal Guibert, alors qu'il était archevêque de Tours, conçut, il y a plusieurs années, on se le rappelle, le projet de reconstruire l'ancienne et célèbre basilique de Saint-Martin, dont il ne reste plus que deux tours remontant au douzième et au treizième siècle : la tour Charlemagne et la tour de l'Horloge, séparées par la rue Saint-Martin, qui s'étend actuellement dans le sens de la longueur de l'église de la vieille abbaye.

» Des souscriptions s'ouvrirent en conséquence dans la France entière et, grâce à l'activité déployée par le clergé de tous les diocèses, elles atteignirent bientôt un chiffre considérable.

» M<sup>rs</sup> Guibert a fait personnellement acheter, dès le commencement de l'année 1864, un très-grand nombre d'immeubles situés à Tours, rue du Change, rue Saint-Martin et place aux Légumes, sur l'emplacement de l'ancienne église, et dont la valeur ne saurait être évaluée à moins de 400,000 fr.

» Mais, au lendemain de la Commune, lorsque, après l'assassinat de M<sup>rs</sup> Darboy, M<sup>rs</sup> Guibert fut promu au siège archiepiscopal de Paris, le cardinal, occupé d'autres soins, dut nécessairement renoncer à poursuivre directement la réalisation du projet qu'il avait conçu, de telle sorte que l'œuvre qu'il avait entreprise courait un grand risque de rester inachevée.

» Nous apprenons que le gouvernement, désireux de voir renaitre de ses ruines l'antique basilique témoin de tant de grands événements accomplis à l'origine de notre histoire, vient d'autoriser le cardinal-archevêque de Paris à céder au nouvel archevêque de Tours les différents immeubles acquis par lui, en même temps que le maréchal de Mac-Mahon, par un décret rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, s'est empressé de donner à M<sup>rs</sup> Fruchaud tous les moyens nécessaires pour lever les difficultés de toute nature qu'aurait pu rencontrer l'accomplissement du projet formé depuis bientôt douze ans par son prédécesseur. »

La chronique visée par l'arrêté qui interdit la vente du *Sicéle* sur la voie publique a trait à un instrument domestique dont Molière n'a pas craint de tirer des effets comiques dans le *Malade imaginaire* et dans *M. de Pourceaugnac*. Elle se termine par un conte grivois où une religieuse joue le rôle de patiente.

C'est aussi bas que possible.

On lit dans le *Journal de Paris* :

M. le préfet de police vient de faire saisir chez tous les libraires et dans tous les kiosques le numéro 9 du journal la *Fronde*.

Le motif de cette mesure est la publication d'un dessin représentant des soldats français arrêtés à l'Exposition devant un portrait du prince impérial, et auxquels la légende de ce dessin fait pousser le cri séditieux de : Vive l'empereur !

Les commissaires chargés d'inspecter le paquebot l'*Amérique* ont terminé leurs travaux et vont soumettre le rapport d'enquête à l'appréciation du conseil supérieur des naufragés.

Samedi a eu lieu, au local de la Société des gens de lettres, rue Geoffroy-Marie, la réunion du jury disciplinaire convoqué, sur la demande de M. Emile Blavet, pour discuter la question de radiation de quatre membres condamnés par les conseils de guerre, pour faits relatifs à la commune.

M. Altaroche présidait le jury ; M. Germond de la Vigne faisait les fonctions de rapporteur.

M. Léo Lespès, défenseur d'office, et M. Tony Révillon ont défendu les quatre accusés ; le second s'est retranché derrière la loi, en prétendant qu'un crime politique ne pouvait entraîner la radiation d'un membre de la société des gens de lettres, que MM. Félix Pyat, Jules Vallès, Paschal Grousset et Razoua, n'étaient ni des incendiaires ni des assassins.

Il a été décidé, après le résumé des débats faits avec la plus grande impartialité par M. le président, que le principe de la radiation, puis aux votes sur chacun des sociétaires mis en cause.

Le principe de la radiation a été admis par 10 voix contre 4.

Arrivant ensuite aux votes partiels, la radiation de M. Jules Vallès a été prononcée par 10 voix contre 4, celle de M. Razoua, par 9 voix contre 5.

MM. Félix Pyat et Paschal Grousset ont bénéficié de la minorité de faveur et ont été maintenus.

## Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

On écrit de Santander, le 29 mai :

De nombreuses bandes carlistes entourent Bilbao et lèvent des contributions quotidiennes au pont de Sommorostro sur la diligence qui fait le service entre Santander et Bilbao.

Le maréchal Concha se propose d'attaquer Durango, quartier général de don Carlos.

Les carlistes ont reçu vingt canons Krupp, et ils réorganisent leurs forces.

Ainsi, les carlistes, que les dépêches venant d'Espagne nous représentaient comme battus, démoralisés, anéantis, ont repris l'offensive. C'est là la meilleure réponse qu'ils pouvaient faire à ceux qui, d'un coup de plume, les avaient fait disparaître.

Bien qu'en disent les républicains qui disent, dansent et festoient joyeusement dans les lieux publics de Bilbao, il se pourrait faire que d'ici quelques jours la cité vierge et immaculée se trouvât de nouveau bloquée par les carlistes.

A ces derniers seuls appartiennent les destinées de l'Espagne, car eux représentent les franchises, les libertés et l'honneur de cette terre justement jalouse de sa religion, de ses droits et de son indépendance.

Les bruits d'une nouvelle candidature prussienne au trône d'Espagne préoccupent

à juste titre, non-seulement l'opinion publique, mais les cabinets européens. Le mystérieux Roi X, patronné par le journal de Madrid, *El Imparcial*, dont le propriétaire, Ed. Gasset y Artime, est neveu du maréchal Serrano, ne serait autre qu'un prussien. Les voyages de M. Gasset à Berlin, l'empressement du prince de Bismark à envoyer à Madrid le comte de Hatzfeld, sembleraient confirmer ce nouvel attentat à l'indépendance espagnole.

## Nouvelles militaires.

Nous avons annoncé que le général du Barail avait adressé aux diverses administrations une dépêche demandant la liste des agents et fonctionnaires de tout grade, employés par l'Etat, les départements, les communes et les grandes administrations publiques d'intérêt général qu'il serait absolument indispensable de maintenir dans leurs foyers en cas de mobilisation de l'armée territoriale ou de la réserve.

Nous apprenons aujourd'hui que le ministère de la guerre est en possession du document en question.

Nous ajouterons qu'il a été rédigé avec la plus stricte impartialité. En outre, que la liste n'est en quelque sorte que provisoire. Elle ne sera définitive qu'après la sanction de l'Assemblée.

## Chronique locale et de l'Ouest.

### Le Trou du Diable.

(Suite. — Voir *Echo* des 23 et 28 mai.)

Au réveil de l'orpheline, le prier de Saint-Vincent des Ulmes apprit d'elle que Marthe était son nom ; qu'elle sortait avec ses père et mère, trois frères et deux sœurs, ces dernières en bas-âge comme elle, des grandes montagnes qui séparent le pays de France de celui des Espagnols.

Suivant son récit enfantin, ses parents traînaient après eux un petit chariot sur lequel était placé toute leur fortune, c'est-à-dire au long du chemin ; puis deux grands sacs en toile remplis de mousse sur lesquels ils se couchaient la nuit avec leurs enfants, abrités par des couvertures en laine d'Afrique.

« Il y a sous le chariot, dit-elle, des fagots de jonc et des branches de buis cueillis dans les ravins et sur les rochers ; avec ce jonc, avec ce buis, mes parents tressent des paniers qu'ils tâchent de vendre aux passants.

« Mes frères, mes sœurs et moi, qui ne savons pas encore travailler comme eux, ajouta Marthe, nous allons de ça, de là, quêter pendant la marche ; c'est ainsi que je me suis égarée dans les marais voisins, à l'approche de la nuit, sans pouvoir retrouver la trace de la route que j'avais suivie.

« J'ai appelé mes parents, j'ai crié bien fort ! Ma voix et mes cris m'ont répondu dans l'espace. J'ai eu peur !... »

« En regardant autour de moi, je n'ai rien vu, si ce n'est une croix en pierre dominant le toit d'une habitation : je me suis dirigée vers cette croix.

« Arrivée à la porte de l'habitation, je n'ai osé frapper ; je me suis assise sur le seuil où vous m'avez trouvée. J'avais grand faim, mais le sommeil est venu calmer et mon appétit et ma peur... »

La simplicité de ce récit, les gestes expressifs qui le caractérisaient touchèrent vivement le bon prier de Saint-Vincent ; sa première résolution fut affermie.

Cette enfant abandonnée, pensa-t-il, auquel la croix qui signale ma demeure a rendu l'espérance, eh bien, elle n'aura pas espéré en vain ! Je l'élèverai, les moines de Saint-Florent m'aideront dans cette œuvre, j'en suis certain.

Le prier ne se trompait pas. A sa première visite aux Ulmes, l'abbé de Saint-Florent vit l'orpheline ; il fut charmé de sa douceur, de son intelligence ; il promit à son bienfaiteur d'alléger pour elle le tribut qu'il devait à l'abbaye.

Marthe remercia l'abbé avec des pleurs de joie, et, dès le lendemain de sa visite, elle commençait à apprendre, par les enseignements du prier, les vérités chrétiennes et les devoirs moraux essentiels à la vie ordinaire.

L'affection des villageois prouva bientôt à son maître qu'elle savait profiter de ses leçons.

PAUL RATOUIS.

M. Delavau, député de Maine-et-Loire, a déposé sur le bureau de l'Assemblée une pétition des notaires de l'arrondissement de Saumur.

M. le Préfet de Maine-et-Loire, par arrêté en date du 28 mai, a fixé ainsi qu'il suit l'époque des examens du brevet de capacité pour l'enseignement primaire :

1° Pour les instituteurs : le lundi 13 juillet 1874, à 8 heures du matin ;

2° Pour les institutrices : le lundi 20 juillet, à 8 heures du matin ;

(Les compositions pour le brevet supérieur auront lieu le jeudi 16 juillet, à 8 heures, pour les aspirants, et le jeudi 23 juillet, à la même heure, pour les aspirantes.)

3° Pour les directrices de salles d'asile : le lundi 27 juillet, à 8 heures du matin, rue de Bouillou.

Une des familles les plus honorables de la ville de Nantes vient d'être frappée au cœur par la perte d'un de ses membres les plus chers.

M. Gaston de la Roche Saint-André, sous-lieutenant de cavalerie, vient d'être enlevé à tous ceux qui l'aimaient, après deux années des plus vives souffrances.

Ce jeune homme était un des plus brillants élèves de Saint-Cyr, lorsque la grande lutte contre la Prusse le fit sortir de cette école, d'où il passa dans un régiment de ligne pour aller combattre les ennemis de la France.

Après la guerre dans laquelle il fit preuve de dévouement et d'intrépidité, il fut envoyé à l'École de Saumur et attaché au 7<sup>e</sup> dragons.

C'est pendant cette guerre fatale, au milieu des privations et des fatigues excessives qui ont fait tant de victimes, que le jeune officier contracta la maladie si longue et si douloureuse qui devait l'emporter à la fleur de l'âge.

Il n'a cessé de montrer un courage admirable et une résignation toute chrétienne sur son lit de souffrance, où tous les soins possibles lui ont été prodigués par l'affection la plus tendre et la plus vigilante, sans pouvoir l'arracher à la mort.

M. Merson, rédacteur en chef de l'*Union bretonne*, a adressé une lettre à M. de Cumont, rédacteur en chef de l'*Union de l'Ouest*, pour le féliciter, au nom du syndicat de la presse départementale, dont il est président, de sa nomination comme ministre de l'instruction publique.

Cette lettre a été aussitôt l'occasion d'une petite manifestation de plume. Elle a déplié à douze feuilles républicaines, et elles ont protesté.

Le *Journal de Maine-et-Loire* a relevé cette protestation en ces termes :

UNE PROTESTATION PLAISANTE !

« Le *Travailleur* nous apporte ce matin un triste document, — triste pour les représentants de la presse départementale (?) qui l'ont signé.

« Il s'agit d'une protestation contre la lettre adressée par M. Ernest Merson à M. de Cumont pour le féliciter de son avènement au ministère. Cet indigne factum est signé par MM. P.-L. Béchet, Ed. Trouessart, Henri Rolland, Evariste Mangin, du *Phare de la Loire*, et quelques autres confrères de la presse républicaine et radicale.

« Pour ce matin, nous n'avons que le temps de protester très-hautement contre les calomnies que contient ce factum, puisqu'il range M. A. de Cumont « parmi les députés les plus hostiles à la liberté de la presse. »

« Il nous semble que ces charmants amis de la liberté de la presse ont vraiment la mémoire courte, et qu'ils prétent libéralement aux autres les sentiments dont ils sont pleins, eux et leurs amis !

« Ils auront beau s'évertuer aujourd'hui, leurs lecteurs eux-mêmes se souviendront que M. de Cumont a été, naguère, leur victime, et que l'*Union de l'Ouest* et l'*Ami du Peuple* ont souffert pour la liberté de la presse ce que ni le *Travailleur*, ni le *Patriote*, ni le *Courrier de Saumur*, ni le *Phare de la Loire* n'ont pu encore reprocher à M. de Cumont ni à ses amis de lui avoir fait subir. L'opinion publique ne prendra pas le chan-

ge, et la protestation haineuse de messieurs les démocrates ne peut que tomber sous le poids du ridicule.

« Souvenez-vous, Messieurs, du règne de M. Gambetta, votre héros, et de la liberté d'Engelhard, votre compère !

« Nous félicitons de tout notre cœur M. de Cumont des attaques et des injures méritées dont il est l'objet. Il ne peut que s'honorer de la haine dont le poursuivent les représentants de la presse républicaine, et quant à nous, nous serons toujours heureux de nous ranger à ses côtés pour faire face à de semblables attaques.

» H. FAUGERON. »

M. Ernest Merson, rédacteur en chef de l'*Union bretonne*, vient d'adresser aux auteurs de la protestation parue samedi dans le *Patriote*, le *Travailleur*, etc., la lettre suivante :

« Nantes, le 30 mai 1874.

« Messieurs et chers confrères,

« J'aurais mauvaise grâce à vous dénier le droit de protester contre la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à M. de Cumont, à l'occasion de sa nomination au ministère de l'instruction publique.

« Seulement, je maintiens cette lettre dans toute sa teneur.

« Quand l'un de nous s'élève, c'est, à mon gré, une gloire pour nous tous ; et ceux qui, sans jalousie mesquine et sans rancune politique, portent haut le sentiment de l'honneur professionnel, doivent en être heureux et flattés.

« Telle est ma pensée, Messieurs et confrères, je regrette que vous ne la partagiez pas.

« M. de Cumont est l'adversaire déclaré de mes opinions. Je ne me suis jamais trouvé en rapports directs avec lui. Je ne le connais pas. Mais j'aurais cru manquer au plus vulgaire devoir en ne le félicitant pas, lui journaliste, d'avoir été choisi pour occuper une situation considérable dans les conseils de l'Etat.

« Il est entendu, toutefois, Messieurs, que vous ne vous associez pas à ce témoignage de satisfaction confraternelle.

« Permettez-moi de croire que ce n'est pas pour moi qu'est le dommage.

« Quant à mon droit de parler au nom de la presse départementale, dans une circonstance où aucun parti ne se trouve engagé ou compromis, j'estime que je ne l'ai point dépassé.

« La preuve, je la trouve dans ce fait que plus de trois cents journaux ont reproduit ma lettre, en y adhérant.

« Recevez mes salutations distinguées.  
» Ernest Merson. »

On écrit de Saint-Clément-des-Levées à la *Semaine religieuse* :

Le lundi de la Pentecôte, la paroisse de Saint-Clément-des-Levées s'est rendue en pèlerinage à Saint-Maur-sur-Loire, près du Thourel. Plus de deux cents personnes, hommes et femmes, prirent part à cette démonstration religieuse. Les pèlerins partirent processionnellement de leur église à six heures du matin et descendirent le fleuve dans des bateaux, faisant retentir les deux rives de chants enthousiastes préparés et dirigés par M. l'abbé Béziau, vicaire de la paroisse. D'anciens mariniers étaient heureux de se retrouver au gouvernail et de diriger prudemment à travers les sinuosités de la Loire les rameurs aux bras vigoureux et expérimentés.

Ils arrivèrent à neuf heures dans cette antique chapelle que saint Maur avait élevée à saint Martin et où il avait voulu rendre son dernier soupir. Les ossements de ce saint y furent ensevelis pendant deux cent soixante ans. Les pieux pèlerins assistèrent à une messe solennelle dite par M. le curé de Saint-Clément-des-Levées. Après le chant de l'évangile, M. le curé fit une courte allocution à ses paroissiens : il leur montra que les deux causes principales des fléaux célestes étaient le blasphème et la profanation du dimanche ; dans ce lieu où ils venaient publiquement prier, le nom du Seigneur avait été béni, non-seulement le dimanche, mais tous les autres jours avaient été sanctifiés ; par conséquence, il y avait là une source abondante d'expiation où tous pouvaient puiser pour apaiser plus sûrement la trop juste colère de Dieu.

M. le curé avait obtenu de M<sup>gr</sup> l'évêque la permission d'exposer en cette circonstance les reliques de saint Maur, de saint Benoit et

de saint Martin, qui forment le trésor de cette chapelle, chacun s'est empressé de les vénérer avec une foi et une ferveur édi-fiantes. M. le curé du Thoureil s'est montré, ainsi que ses paroissiens, d'une amabilité parfaite pour chacun des pèlerins qui ont emporté le meilleur souvenir de cette réception gracieuse. M. le gardien du couvent mit à leur disposition ce vaste bâtiment qui fut bientôt envahi et visité par la foule. Chacun s'y installa pour prendre une réfection qui devenait nécessaire autant par la fatigue du matin que par celle que le soir leur réservait, le retour devant se faire à pied et la distance était de près de onze kilomètres.

Après les adieux à la chapelle de Saint-Maur, les pèlerins se rendirent dans l'église du Thoureil, où les deux paroisses rappelèrent la douce fraternité des premiers chrétiens en chantant ensemble les vêpres et le salut du Très-Saint-Sacrement. Puis les pèlerins, reconnaissants de cette cordiale hospitalité, quittèrent, au son d'un joyeux carillon, la paroisse du Thoureil et continuèrent leur marche, en chantant des cantiques, jusqu'à l'église de Notre-Dame de Cunault où ils assistèrent au salut du Saint-Sacrement. Ils repassèrent la Loire vers six heures du soir pour revenir processionnellement à leur église et réjouir par leur heureux retour ceux qui, ne pouvant être du voyage, les avaient accompagnés de leurs vœux et de leurs prières.

### L'ascension du 31 mai, ANGERS.

Le Saturne faisait dimanche sa seconde ascension à Angers, dans des conditions moins favorables que le dimanche précédent. A peine était-il gonflé que son enveloppe, violemment ballottée par le vent, faisait pressentir une ascension périlleuse. Une émotion visible se manifesta dans la foule et au même moment M. Godard se déterminait à n'emmener que deux voyageurs, M. de Clérat, capitaine au 32<sup>e</sup> de ligne, et M. Paul Rondeau. M. Maurice Mangeon et M. Gounot ont dû renoncer à leur voyage.

Le ballon est sur le point de s'élever dans les airs : il obéit au caprice du vent ; M. Godard, après deux ou trois essais consécutifs, détermine le poids du lest à emporter. Il monte sur l'équateur du ballon et au « Lâchez tout ! » traditionnel, Saturne est abandonné et quitte la foule avec une vitesse dont les voyageurs n'ont pas conscience, mais que les spectateurs apprécient avec une certaine inquiétude.

5 heures 35. — Le vent d'ouest souffle avec violence, nous montons rapidement à une hauteur de 1,600 mètres au baromètre métallique de l'ingénieur-constructeur Richard. Nous découvrons un panorama magnifique dont la vue n'est troublée que par une épaisse fumée qui s'élève au-dessus d'Angers entre la cathédrale et le château.

Nous suivons la route de Saint-Barthélemy et consommons un sac de lest.

6 heures. — Nous remarquons le parc et le château de Pignerolles. Nous sommes à une hauteur de 950 mètres et restons stationnaires. Une pluie abondante tombe à l'horizon, une portion d'arc-en-ciel nous la révèle. Nous passons dans une atmosphère chargée d'humidité ; le gaz du ballon se condense et nous baissons sensiblement.

Six heures cinq. — Nous sommes à 700 mètres et consommons successivement notre deuxième et troisième sacs de lest. Nous suivons la route de Baugé et avons devant nous Corné. — Les couches de l'atmosphère deviennent plus chaudes. Le gaz se dilate ;

nous remontons avec rapidité et atteignons bientôt 1,100 mètres. Nous laissons Andard à notre droite. M. Godard nous fait remarquer l'étang et le château de M. de Coulonges, où, dans son ascension du dimanche 24 mai, il est descendu. Il prédit un voyage plus long ; nous sommes à 1,200 mètres.

Six heures vingt. — Nous passons au-dessus de Corné. Nous marchons droit sur Beaufort. L'ombre de notre ballon se dessine sur une prairie. Nous jetons des banderolles pour constater la force du vent dans les couches d'air voisines du sol.

Nous descendons et remarquons les ponts de la Loire. Nous longeons celui de Saint-Mathurin. Nous jetons notre cinquième sac de lest.

Six heures quarante. — Nous baissons sensiblement et arrivons bientôt à 80 mètres du sol. Nous sommes alors au-dessus du château de Montgeoffroy. Les habitants nous saluent de leurs cris et nous invitent à descendre ; nous entendons distinctement leurs voix et leur répondons que le vent nous empêche. Nous descendons toujours et arrivons à 20 mètres. Nous raisons presque la cime des arbres. Nous sacrifions à la légèreté du ballon les bouteilles pleines destinées à notre usage, et remontant progressivement nous atteignons notre maximum d'altitude, c'est-à-dire 2,150 mètres.

Nous scrutons l'horizon et remarquons un étang qui nous indique un bas fond favorable à une descente. L'aéronaute est décidé à aborder au-delà de ce point. Il commence à agir en conséquence et ouvre légèrement la soupape. Nous descendons visiblement. On l'argue le guide-rop, la corde-frein, ainsi que l'ancre, le gaz s'échappe avec abondance.

Nos cordages atteignent les arbres et nous sommes sur le point d'atterrir. Une femme saisit une des cordes, et notre ballon devenu capif est bientôt amarré par des curieux qui accourent de toute part. La secousse va se produire. M. Godard nous en prévient ; nous savons l'éviter en nous cramponnant aux cordages, et après quelques oscillations violentes nous quittons la nacelle.

7 heures 10. — Nous abordons sur la route de Saumur à Baugé à la borne kilométrique portant l'indication 1 kilomètre 50 Jumelles. Notre nacelle est embarrassée dans les branchages. Le ballon se couche horizontalement. Le concours pressé des habitants des campagnes nous permet d'en effectuer le dégonflement. Une heure suffit pour cette opération. Nous songeons dès lors à embarquer notre matériel et à nous diriger sur Beaufort. A 8 heures 1/2, nous quittons notre point d'atterrissage. Notre voyage est terminé.

Nous remercions M. Godard, qui nous parle alors de toutes les péripéties du trajet, dues en général aux inégalités de température régnant dans les parties orageuses de l'atmosphère que nous avions traversées.

Rendons hommage, pour terminer, à l'habileté et à la prudence du hardi pilote, et signalons en même temps son généreux désintéressement, qu'il a manifesté en refusant d'emmener les deux voyageurs que nous avons nommés au commencement du récit et dont nous avons vivement regretté l'absence. Sauf la descente, qui a causé un moment d'émotion, le voyage s'est effectué dans des conditions qui peuvent rassurer ceux qui se proposeraient de tenter une pareille ascension.

Les voyageurs du 31 mai.

## Faits divers.

### ARRESTATION DU CHEF D'UNE BANDE DE VOLEURS.

Nous parlions, il y a quelques jours, d'une bande de dangereux coquins dont la plupart avaient été pris, en deux coups de filet, chez un marchand de vin de la rue du Couëdic, et dans une maison borgne de la rue d'Asnières.

Le chef, un tout jeune homme, d'une audace inouïe, une espèce de Vautrain, avait pu échapper.

Et depuis, prenant chaque jour un nom différent, il déjouait absolument toutes les ruses et toute l'habileté des agents de la sûreté.

On connaissait son état-civil. Il s'appelle Godard ; mais il était impossible de suivre ses traces. Un jour il se faisait appeler Roulot, un autre jour Gudin, ou Prêtre, ou Landrin, ou Vandeneuve.

Sachant changer sa tête avec la plus grande habileté, tantôt il était en roulier, tantôt en maçon, tantôt enfin, correctement mis, le cigare aux lèvres, bien frisé et portant une fausse barbe, il se faisait passer pour un vrai gentleman.

Tous ses complices arrêtés avaient de lui une telle crainte, qu'il était impossible de tirer d'eux aucun aveu.

Mais on avait arrêté sa maîtresse, une fille Saulnier, dont nous avons donné la biographie et le portrait.

Cette fille était son chien ; elle l'adorait et le craignait.

Tout d'abord elle refusa de vendre son amant.

Mais bientôt, abattue par quelques jours de prison, et ayant appris que Godard l'avait trompée, elle offrit elle-même de faire prendre son amant.

Elle retourna chez elle, 44, rue Bigaut, surveillée par plusieurs agents, et se chargea de faire savoir à son amant qu'elle était en liberté.

Le soir même Godard venait pour la voir. Huit agents étaient en embuscade ; mais l'adroite coquin, à peine entré, sentit le piège, brisa une porte, s'échappa par un petit jardin, sauta par-dessus une haie et disparut.

Avant-hier, il revint.

Après s'être assuré que personne ne rôdait autour de la maison, il vint frapper à la porte de la fille Saulnier.

Deux agents, les inspecteurs Dalmont et Vanderscheer, étaient chez elle.

Ils se cachèrent derrière la porte, et au moment où Godard entra, ils sautèrent sur lui et lui saisirent les mains.

Doué d'une vigueur vraiment extraordinaire, il opposa la plus vive résistance, mais en vain ; les deux agents lui tirant les bras par derrière parvinrent à lui mettre les menottes.

Se voyant pris, Godard n'eut qu'une idée : se venger de celle qui l'avait vendu.

La fille Saulnier était à sa portée ; il lui allongea un formidable coup de pied.

La malheureuse tomba ; elle avait trois côtes brisées.

Godard est en ce moment au dépôt ; mais on n'a pu encore l'interroger.

Il est en proie à une exaltation extraordinaire. On a été obligé de lui mettre la camisole de force.

— Oui, je vous butterai (tuera) tous, tas de mouchards, s'écrie-t-il.

Et dès qu'on veut l'interroger, il répond cyniquement :

— Je suis en wagon pour Niort. (Je nie tout, en argot.)

On a trouvé sur lui un large couteau catalan, plus de deux mille francs en billets de banque, un porte-monnaie plein de pièces étrangères, des bijoux, un ciseau à froid, un trousseau de grosses clefs et un portefeuille, contenant un congé et des certificats de bonne conduite, au nom de Heurtaux (Edouard), soldat de deuxième classe au 9<sup>e</sup> régiment de ligne.

Il est évident que Godard avait l'intention de se fabriquer, avec ces papiers, un nouvel état civil.

Y a-t-il là simplement vol ? ou bien est-ce par un crime qu'il s'est procuré ce portefeuille ? Voilà ce que l'instruction nous apprendra.

On a arrêté hier un recéleur, un brocanteur du faubourg Saint-Jacques, dont l'état civil paraît fantastique.

On a trouvé chez lui les livres de l'association, et un projet d'organisation d'une nouvelle Internationale des coquins des deux mondes.

Du reste, la bande de Godard avait déjà des affiliés en province et à l'étranger.

On a saisi toute une correspondance, et il semble établi qu'il y a à Bruxelles, à Londres, et dans plusieurs villes de province, d'autres bandes organisées, qui recevaient le mot d'ordre de Godard.

Quant aux vols avec effraction, escalade, etc., commis par Godard, leur nombre dépasse tout ce qu'on peut imaginer.

Ce misérable n'a que vingt-deux ans.

## Dernières Nouvelles.

Un grand nombre de préfets ont répondu à l'appel du ministre de l'intérieur, qui, en prenant possession de son poste, les a invités à venir à Versailles. D'autres sont attendus. M. Ducros, préfet du Rhône, est reparti pour Lyon.

C'est hier qu'a commencé la discussion de la loi municipale.

Le ministère est toujours décidé à demander la nomination des maires par le gouvernement.

L'extrême droite et la droite s'associeront pour le soutenir.

L'extrême gauche fera la plus vive opposition à ce mode de nomination.

MM. Jozon et Pascal Duprat ont été désignés pour soutenir la discussion au nom de la gauche.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

**LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES,** publie chaque quinzaine les modèles les plus nouveaux de robes, manteaux, polonaises, costumes d'enfants, chapeaux, coiffures, lingerie, ouvrages de dames, tricots, guipures, tapisseries, crochets, etc. ; avec 12 feuilles de patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 4 fr. 50. — Un an : 8 fr.

**LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES,** publie en outre, dans chaque livraison, une belle gravure de mode colorée ; avec les modes colorées et les patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 6 fr. 50. — Un an : 12 fr.

**LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES,** publie une édition complète donnant, par an, 36 belles gravures colorées, 12 feuilles de travaux et 48 grands patrons tout découpés en grandeur naturelle.

Trois mois : 6 fr. — Six mois : 11 fr. — Un an : 20 fr.

5, rue des Filles-Saint-Thomas (place de la Bourse), Paris.

## CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR

PRIX DES PLACES			DISTANCES	NOMS DES STATIONS	21	23	25	27	PRIX DES PLACES			DISTANCES	NOMS DES STATIONS	22	24	26
1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe							1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe					
<b>POITIERS — SAUMUR</b>																
2 65	1 95	1 30	18	POITIERS.....départ	MATIN 5 40	MATIN 10 45	SOIR 5 20	SOIR 5 20	85	65	40	3	SAUMUR.....départ	MATIN 5 45	MATIN 11 20	SOIR 6 10
7 75	3 50	2 35	32	Neuville.....	6 15	11 38	5 56	5 56	1 20	75	45	7	Chacé et Varrains.....	5 52	11 9	6 16
7 35	5 60	3 75	51	Mirebeau.....	6 46	12 27	6 29	6 29	2 50	1 85	1 20	17	Saint-Cyr-en-Bourg et Brézé.....	6 1	11 23	6 24
9 35	6 90	4 60	63	Moncontour.....	7 20	1 19	7 05	7 05	4 20	2 95	1 95	23	Montreuil-Bellay.....	6 24	12 5	6 45
10 50	7 80	5 20	71	Arçay (bifurcation).....	7 47	1 58	7 27	7 27	4 40	2 95	1 95	27	La Motte-Bourbon (halte).....	6 35	12 18	6 55
11 70	8 65	5 80	79	LOUDUN (bifurcation).....	7 59	2 14	7 40	7 40	4 75	3 50	2 35	32	Saint-Léger-de-Monbrillais et Morton.....	6 45	12 32	7 4
12 30	9 10	6 10	83	Les Trois-Moutiers.....	8 15		3 45	8 25	5 90	4 40	2 90	40	Les Trois-Moutiers.....	6 55	12 47	7 14
13 65	9 75	6 85	88	Saint-Léger-de-Monbrillais et Morton.....	8 31		4 06	8 41	6 95	5 15	3 45	47	LOUDUN (bifurcation).....	7 10	1 3	7 27
13 65	9 75	6 85	93	La Motte-Bourbon (halte).....	8 41		4 21	8 51	6 95	5 15	3 45	47	Arçay (bifurcation).....	7 25	1 24	7 43
13 65	9 75	6 85	93	Montreuil-Bellay.....	8 50		4 31	9 00	8 75	6 45	4 30	59	Moncontour.....	7 40	1 46	8 5
13 65	9 75	6 90	103	Saint-Cyr-en-Bourg et Brézé.....	9 05		4 55	9 15	11 55	8 55	5 70	78	Mirebeau.....	8 5	2 17	8 28
13 65	9 75	6 90	107	Chacé et Varrains.....	9 24		5 20	9 34	13 65	9 75	6 85	93	Neuville.....	9 16	3 52	9 33
13 65	9 75	6 90	110	SAUMUR.....arrivée	9 33		5 32	9 43	13 65	9 75	6 90	110	POITIERS.....arrivée	9 50	4 37	10 6

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>e</sup>,**

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 68<sup>e</sup> fascicule, NOI à OBL, est en vente.

**L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.**

N<sup>o</sup> 4634. — 30 Mai 1874.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris ; par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Les nouveaux ministres ; — Le voyage du czar ; — Le printemps de 1874 ; — Salon de 1874 : tableaux reproduits par l'illustration ; — Fut-il Allemand ou Français ? — Les nouveaux Magasins de la maison Godchaux. — Chronique du Sport. — Un oiseau de proie parisien, nouvelle par M<sup>me</sup> Nelly Lieutier (suite). — Salon de 1874 (IV). — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Bulletin bibliographique. — Une mosquée à Biskra (Afrique). — Echecs. Gravures : Le nouveau ministère (9 gravures).

res). — Le voyage du czar : grand dîner donné au palais de Windsor ; la musique écossaise. — Le printemps de 1874. — Salon de 1874 : *Différend conjugal : justice de paix dans un canton suisse*, tableau de M. Simon Durand ; — *Combat de tortues*, tableau de M. Beyle. — Fut-il Allemand ou Français ? — Les nouveaux Magasins de la maison Godchaux. — Algérie : une mosquée à Biskra. — Rébus.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castiestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N<sup>o</sup> 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N<sup>o</sup> 45,270.

PARIS. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N<sup>o</sup> 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance. MEYFRET, curé.

Cure N<sup>o</sup> 68,415.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. —

Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicière, rue Saint-Jean ; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicière, rue d'Orléans ; M. BESSON, pharmacien, épicière, la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>e</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

**PLUS DE DENTS GATÉES**

Par l'emploi du Dentifrice du Chimiste **GOULARD** Recommandé par les sommités médicales. Prix : 3 francs. Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.

Dépôt à Saumur, chez M. Henri MACHET, COIFFEUR, Rue d'Orléans.

**SAISON THERMALE**

**Aulus (Ariège)**  
Eaux laxatives, diurétiques, dépuratives. Maladies des organes génito-urinaires, goutte, gravelle, de l'estomac, des intestins, constipation, diarrhée chronique, vices du sang. — Eau transportable. — Chemin de fer du Midi ; station de Saint-Girons. — Un des plus beaux sites des Pyrénées.  
**Pougues-les-Eaux**, Source St-Léger (Nièvre). La plus apéritive et la plus reconstituante de toutes les Eaux minérales. Souveraine contre les maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, goutte, diabète, albuminurie, affections des femmes, chlorose, anémie, maladies générales du sang. — Etablissement thermal et hydrothérapie, ouvert du 15 mai au 1<sup>er</sup> octobre. — En vente dans toutes les pharmacies ; se défier des substitutions. — Station de Pougues-les-Eaux ; ligne du Bourbonnais.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1<sup>er</sup> JUIN 1874.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	59 65	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	650	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	415	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	85 75	»	»	Crédit Mobilier.	306 25	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	402 50	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	74	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	505	»	3 75	Société autrichienne, j. janv.	711 25	2 50	»
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	340	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Emprunt 1872.	94 30	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	491 25	»	2 50	Orléans.	286	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	218 75	»	»	Est, jouissance nov.	491 25	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	282 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	430	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	851 25	»	»	Est.	270	»	»
— 1865, 4 %.	468 75	3 75	»	Midi, jouissance juillet.	618 75	2 50	»	Nord.	289 75	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	293	»	»	Nord, jouissance juillet.	1052 50	»	»	Ouest.	284	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	270 25	»	25	Orléans, jouissance octobre.	813 75	»	2 50	Midi.	284	»	»
Banque de France, j. juillet.	3850	»	10	Ouest, jouissance juillet, 65.	525	»	10	Deux-Charentes.	257	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	560	»	3 75	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	905	»	»	Vendée.	253 75	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	440	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	698 75	»	1 25	Canal de Suez.	462 50	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»	Société Immobilière, j. janv.	17	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	810	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	217 50	»	»				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)	omnibus.
9 — 01 — — — — —	omnibus.
1 — 35 — — — — — soir,	express.
4 — 12 — — — — —	omnibus.
7 — 27 — — — — —	omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte	
8 — 20 — — — — —	omnibus.
9 — 50 — — — — —	express.
12 — 38 — — — — — soir,	omnibus.
4 — 44 — — — — —	
10 — 28 — — — — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M<sup>r</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE.

Trente hectares 99 ares de bois-taillis, situés commune de Denezé, aux lieux dits la Grande-Pièce, la Coudraie, la Coulée-de-l'Ecorché et la Gaultière.

La coupe de la moitié de ces bois est âgée d'environ quinze ans ; le surplus est âgé de cinq à six ans.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M<sup>r</sup> Paul TAUREAU. (253)

**Compagnie des Chemins de fer DE LA VENDÉE**

**AVIS DE RÉPARTITION.**

MM. les Souscripteurs aux 56,000 obligations (émission des 11 et 12 mai 1874) sont prévenus que le nombre des souscriptions ayant atteint 108,260 obligations, il est réparti :

1 oblig. aux souscripteurs de 1 à 4	1
2 — — — — — 5 à 8	2
3 — — — — — 9 à 10	3
4 — — — — — 11 à 13	4
5 — — — — — 14 à 17	5
6 — — — — — 18 à 20	6
7 — — — — — 21 à 23	7
8 — — — — — 24 à 27	8
9 — — — — — 28 à 30	9
10 — — — — — 31 à 34	10
11 — — — — — 35 à 38	11
12 — — — — — 39 à 41	12
13 — — — — — 42 à 45	13
14 — — — — — 46 à 47	14
15 — — — — — 48 à 51	15

et ainsi de suite, conformément au tableau dressé à cet effet.

Les récépissés provisoires, délivrés à la suite de la souscription, devront être présentés à la Compagnie pour y être revêtus de la mention constatant le nombre d'obligations attribuées à chaque porteur et le règlement du compte à établir après répartition.

Ces récépissés ainsi régularisés, et après libération complète des versements, seront échangés contre des titres définitifs, soit nominatifs, soit au porteur, à partir du 15 juillet prochain.

Le président de la Compagnie, (249) JENTY.

**AVIS**

Le nommé JEAN COURANT, casseur de pierres, natif de Saint-Georges-Chatelais, canton de Doué, est prié de passer à la mairie de Saint-Georges-Chatelais, pour affaires qui l'intéressent.

Les personnes qui connaîtraient sa résidence sont priées d'en informer le maire de Saint-Georges. (250)

**BAINS DE MER DES SABLES-D'OLONNE**  
Trafet direct par les Chemins de fer de la Vendée.

**AVIS**

**ON DEMANDE UN MÉNAGE** pouvant disposer de trois heures par jour. S'adresser au bureau du journal.

**Une personne recommandable** demande à s'employer pour soigner des personnes d'âge. S'adresser au bureau du journal.

**FABRIQUE D'ENCRE** de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**STEAMERS RÉGULIERS**

Entre NANTES et LONDRES

Le LOUVAIN

Capitaine ANNIS.

Nantes — G. Douillard et R. Régault, directeurs ; Th. Denis, courtier.

Londres — Batten et Edwards, agents, 66, Lower Thames street.

**LE VULGARISATEUR UNIVERSEL**

Recueil bi-mensuel des faits intéressant la science, l'industrie, l'agriculture, le commerce et les arts.

Prix : 5 fr. par an.

On s'abonne à Paris, chez M. Legeay, rue Ramey, 44.

Le titre de ce journal indique son but : celui de mettre à la portée de tout le monde les faits nouveaux qui se produisent chaque jour dans le domaine de la science et des arts, et qui sont enfouis dans d'innombrables recueils qu'on n'a ni le temps de lire, ni les moyens d'acheter.

Aussi l'industriel, l'agriculteur, le commerçant et même le simple particulier trouveront-ils dans le *Vulgarisateur universel* une foule d'indications précieuses, en ce qui concerne les découvertes scientifiques modernes, tant en France qu'à l'étranger, les méthodes nouvelles employées, et les moyens de se procurer à bon marché un certain nombre de produits d'une incontestable utilité.

Tout le monde a besoin aujourd'hui d'avoir une connaissance au moins superficielle de vaste mouvement scientifique et industriel qui caractérise notre époque ; c'est dire assez que le *Vulgarisateur*, en répondant à ces impérieuses exigences, sera favorablement accueilli par les hommes d'initiative et de progrès.